

2021

REPUBLIQUE DU TOGO

=====O=====

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (MESR)**

=====O=====

**PROJET DE CENTRES D'EXCELLENCE
D'ENSEIGNEMENTS SUPERIEUR EN AFRIQUE**

=====O=====

**PROJET CENTRE D'EXCELLENCE
REGIONAL POUR LA MAITRISE DE
L'ELECTRICITE (CERME)**

IDA CREDIT 65120 TG ET DON 5360 TG

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES

EXERCICE 2020

VERSION DEFINITIVE

CABINET SYNEX CONSULTING SARL

02 BP : 8063 COTONOU

TEL : 21304544 / 66266775 csynex@yahoo.fr

www.synexconsulting.bj



S

Y

N

E

X



SOMMAIRE

LETTRE INTRODUCTIVE	3
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES ETATS FINANCIERS DU PROJET	4
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31.12.2020	5
ATTESTATION SPECIALE SUR LE COMPTE DESIGNE, LE COMPTE DES OPERATIONS ET LES ETATS CERTIFIES DE DEPENSES AU 31/12/2020.....	7
ATTESTATION SPECIALE SUR LE COMPTE DESIGNE ET LE COMPTE SPECIAL ASSOCIE DU PROJET	8
I. TABLEAU EMPLOIS-RESSOURCES DU COMPTE DESIGNE PRESENTE PAR LE CERME PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
II. TABLEAU EMPLOIS-RESSOURCES DU COMPTE DESIGNE RECONSTITUE PAR LA MISSION D'AUDIT AU 31.12.2020.....	11
ATTESTATION SPECIALE SUR LES ETATS CERTIFIES DE DEPENSES.....	13
ATTESTATION DE CONFORMITE SUR LE MEMORANDUM PORTANT SUR LE NIVEAU DE REALISATION DES INDICATEURS LIES AUX DECAISSEMENTS	Erreur ! Signet non défini.
PRESENTATION DU PROJET ET DE SES ETATS FINANCIERS	15
1. Présentation du Projet	16
2. Méthodes et principes comptables	17
2.1. Principes comptables généraux	17
2.2. Présentation des états financiers.....	17
2.3. Règles et méthodes comptables spécifiques.....	17
2.3.1. Mobilisation des fonds.....	17
2.3.2. Base monétaire.....	17
2.3.3. Exercice comptable.....	17
2.3.4. Charges	18
2.3.5. Dépenses d'investissement.....	18
2.3.6. Subventions.....	18
2.3.7. Impôts et taxes	18
2.3.8. Comptabilisation des immobilisations.....	18
2.3.9. Amortissement et provisions	18
3. Exécution budgétaire.....	19
4. Emplois et Ressources au titre de crédit IDA.....	19
ANNEXES :	20
- Lettre d'affirmation	20
- Etats financiers	20
- Relevés bancaires	20
- Liste de présence de la séance de restitution	20
- Termes de références de la mission d'audit.....	20
Annexe 1 : Lettre d'affirmation.....	21
Annexe 2 : Etats financiers.....	22
Annexe 3 : Relevés bancaires.....	26
Annexe 4 : Liste de présence de la séance de restitution	27
Annexe 5 : Termes de références de la mission d'audit.....	28



SYNEX CONSULTING SARL

**Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrit sous le n°061 SE à l'OECCA-Bénin**

*Audits légal et contractuel
Conseils
Etudes
Evaluations
Ingénierie financière Formations
Recrutements*

LETTRE INTRODUCTIVE

A

Monsieur le Directeur du Centre d'Excellence Régional pour la Maitrise de l'Electricité (CERME)

Monsieur le Directeur,

Conformément à notre contrat de services portant sur l'audit financier et comptable des activités du **Projet Centre d'Excellence Régional pour la Maitrise de l'Electricité (CERME)**, sous tutelle de l'Université de Lomé (UL) au titre de l'**exercice 2020**, nous avons effectué nos travaux de contrôles sur les comptes présentés par l'Unité de Gestion du Projet pour la période sous revue conformément aux normes en vigueur.

Au cours de la mission, il importe de noter que diverses personnes ressources ont été rencontrées. Chacune d'elles n'a ménagé aucun effort pour mettre à la disposition de notre équipe toutes les informations utiles.

Notre mission est en accord avec les normes d'audit internationales (ISA). Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la régularité des opérations effectuées et de la sincérité des informations financières ou non qui nous ont été communiquées.

Nous tenons à préciser que nos procédures d'audit ont pour objet essentiel de nous permettre d'évaluer le système de contrôle interne du Projet et de donner une opinion sur les rapports financiers, l'état des actifs et les états de trésorerie soumis à notre appréciation.

Les résultats de nos travaux sont matérialisés par la présentation de ce rapport qui s'articule en deux (02) volets à savoir :

- *Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers du Projet ;*
- *Rapport sur le compte spécial et les états certifiés des dépenses du Projet sur la période sous revue.*

Tout en vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleures salutations.

Cotonou, le 24 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Associé-Gérant du cabinet SYNEX
Expert-comptable diplômé-Commissaire aux comptes

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES
ETATS FINANCIERS DU PROJET**

VERSION DEFINITIVE



SYNEX CONSULTING SARL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrit sous le n°061 SE à l'OECCA-Bénin

*Audits légal et contractuel
Conseils
Etudes
Evaluations
Ingénierie financière Formations
Recrutements*

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31.12.2020

DESTINATAIRE : Monsieur le Directeur du Centre d'Excellence Régional pour la Maitrise de l'Electricité (CERME)

Opinion sans réserves

Nous avons effectué l'audit des états du **Projet Centre d'Excellence Régional pour la Maitrise de l'Electricité (CERME)**, objet **ACCORD DE CREDIT IDA 65120 TG & IDA DON 5360** pour la période close au 31 Décembre 2020, qui comprennent :

- Le tableau Emplois -Ressources ;
- Le Bilan ;
- Les notes sur les états financiers.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Projet Centre d'Excellence Régional pour la Maitrise de l'Electricité (CERME), objet de l'Accord de crédit IDA 65120 TG & IDA DON 5360, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31/12/2020.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants du Projet conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Aucune autre observation faite que celles contenues dans la lettre à la direction.

Responsabilités de l'Unité de Gestion pour les états financiers

L'Unité de Gestion du Projet est responsable de la préparation des états financiers conformément à la loi du pays, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Cotonou, le 24 juin 2021



Bamidélé Thierry DOSSOU-YOVO

Associé-Gérant du cabinet SYNEX

Expert-comptable diplômé-Commissaire aux comptes

VERSION DEFINITIVE

**ATTESTATION SPECIALE SUR LE COMPTE
DESIGNE, LE COMPTE DES OPERATIONS ET LES
ETATS CERTIFIES DE DEPENSES AU 31/12/2020**



SYNEX CONSULTING SARL

**Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrit sous le n°061 SE à l'OECCA-Bénin**

*Audits légal et contractuel
Conseils
Etudes
Evaluations
Ingénierie financière Formations
Recrutements*

ATTESTATION SPECIALE SUR LE COMPTE DESIGNE ET LE COMPTE SPECIAL ASSOCIE DU PROJET

DESTINATAIRE : Monsieur le Directeur du CERME

Dans le cadre de l'audit des états financiers du **Projet Centre d'Excellence Régional pour la Maitrise de l'Electricité (CERME)**, objet de l'Accord de crédit **IDA 65120 TG & IDA DON 5360** pour la période allant du 30 octobre 2019 au 31 Décembre 2020, nous avons analysé les transactions du Compte Désigné et du compte des opérations qui incluent :

- les avances reçues de la Banque Mondiale ;
- les reconstitutions du Compte Désigné soutenues par les Demandes de Remboursement de Fonds ;
- les intérêts éventuellement générés sur le compte qui appartiennent au Projet ;
- les retraits relatifs aux dépenses du Projet ;
- la vérification de la conformité des soldes du Compte Désigné sur la période allant du 30 octobre 2019 au 31 Décembre 2020 avec les procédures de la Banque Mondiale ;
- la vérification de la conformité des soldes du Compte des opérations sur la période allant du 30 octobre 2019 au 31 Décembre 2020 avec les procédures de la Banque Mondiale ;
- l'éligibilité des transactions financières couvrant la période sous revue et les soldes des fonds au 31/12/2020 en conformité avec les dispositions de l'accord de financement et de la lettre de décaissement ;
- l'adéquation du système de contrôle interne en fonction du mécanisme de décaissement ;
- l'éligibilité et l'exactitude :
 - des transactions financières durant la période sous revue ;
 - des soldes des comptes à la clôture de l'exercice sous revue ;
 - de l'utilisation du **Compte Désigné et du compte des opérations** en accord avec l'accord de financement ;
 - de l'adéquation du contrôle interne avec le mécanisme de décaissement.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit et aux directives de la Banque Mondiale en matière d'audit de Compte Désigné et du compte des opérations.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces

risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserves

A notre avis, le tableau Emplois-Ressources relatif aux Compte Désigné et Compte des Opérations donne une image fidèle de la position financière du compte Désigné du Projet Centre d'Excellence Régional pour la Maitrise de l'Electricité (CERME), objet de l'accord de crédit IDA 65120 TG & IDA DON 5360 pour la période allant du 30 octobre 2019 au 31 Décembre 2020, conformément aux normes comptables internationales et aux directives de la Banque Mondiale.

Cotonou, le 24 juin 2021



Bamidélé Thierry DOSSOU-YOVO
Associé-Gérant du cabinet SYNEX
Expert-comptable diplômé-Commissaire aux comptes

I. TABLEAU EMPLOIS-RESSOURCES DU COMPTE DESIGNÉ PRÉSENTÉ PAR LE CERME PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

La situation des Emplois et Ressources élaborée par le projet se présente comme suit :

TABLEAU DES RESSOURCES ET EMPLOIS DU CENTRE CERME (SOURCE : COMPTABILITÉ DU CENTRE)

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL POUR LA MAITRISE DE L'ELECTRICITE - TOGO		
TABLEAUX DES RESSOURCES ET EMPLOIS (MODÈLE III)		
Modèle : 1		
Exercice 2020		
Année finissant le 31/12/2020		
FRANCS CFA (XOF)		
		Page 1/1
Désignation	Année	Cumulatif
Banques et Caisses		
Banques		
Ecobank- CERME UL		
UTB TRESOR CERME		
Caisses		
Caisse CERME UL		
Total Banques et Caisses		
Sous-Total Solde d'ouverture		
Financements		
Financement IDA	360 776 350	360 776 350
Pret IDA	360 776 350	360 776 350
Don IDA		
Autres Financements	14 633 000	14 633 000
Préfinancement direct	14 633 000	14 633 000
Autres ressources préfinancement		
Total Financements	375 409 350	375 409 350
Financement Total	375 409 350	375 409 350
Solde disponible	375 409 350	375 409 350
Dépenses par composante		
Gouvernance et Fonctionnement	14 644 156	14 644 156
Excellence dans l'Enseignement et la Formation		
Excellence dans la Recherche		
Impacts de Développement		
Infrastructures Pédagogiques et de Recherche		
Total Dépenses par composante	14 644 156	14 644 156
Total des dépenses	14 644 156	14 644 156
Solde disponible moins les dépenses	360 765 194	360 765 194
DIFFERENCE DE CHANGE		
Solde net disponible	360 765 194	360 765 194
Solde de clôture compte spécial		
Ecobank- CERME UL	149 988 844	149 988 844
UTB TRESOR CERME	210 776 350	210 776 350
Caisse CERME UL		
Total des soldes de clôture	360 765 194	360 765 194

II. TABLEAU EMPLOIS-RESSOURCES DU COMPTE DESIGNÉ RECONSTITUÉ PAR LA MISSION D'AUDIT AU 31.12.2020

Dans le cadre de l'audit des comptes du **Projet Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Électricité (CERME)**, nous avons analysé les transactions financières effectuées sur le compte désigné UTB et les comptes ECOBANK ouverts dans le cadre de l'Accord de **crédit IDA 65120 TG & IDA DON 5360**.

Le tableau des Emplois et Ressources reconstitué par la mission d'audit se présente comme suit :

La présentation synoptique des transactions réalisées sur les comptes désignés se résume comme suit :

Éléments	Notes	Montants
RESSOURCES		
UTB TRESOR CERME		-
ECOBANK CERME		-
Caisse menues dépenses		-
TOTAL TRESORERIE INITIALE (a)	1	0
FINANCEMENT RECUS		360 776 350
Contrepartie de l'Etat		0
DRF 1 CERME IDA du 11/09/2020		360 776 350
TOTAL FINANCEMENT RECUS (b)	2	360 776 350
TOTAL DES RESSOURCES (c=a+b)	3	360 776 350
EMPLOIS		14 644 156
Décassement de la période		14 644 156
TOTAL DES EMPLOIS (d)	4	14 644 156
Solde théorique (e=c-d)		346 132 194
UTB TRESOR CERME		210 776 350
ECOBANK CERME		149 988 844
Caisse menues dépenses		0
TOTAL TRESORERIE FINALE (f)	5	360 765 194
Ecart à justifier (g=f-e)	6	14 633 000

Notes explicatives :

Note 1 : Solde début période

Il représente le solde initial en banque au démarrage du Projet. Il est de solde **zéro**.

Note 2 : Total des ressources

D'un montant de **360 776 350 FCFA**, il s'agit du le financement initial reçu à la date du 11/09/2020 pour le démarrage du Centre.

Note 3 : Emplois au 31 décembre 2020

D'un montant de **14 644 156 FCFA**, il représente les dépenses réalisées par le Centre sur la période sous revue. Il se détaille comme suit :

EMPLOIS	MONTANTS
Les frais de transport dans le cadre des activités de démarrage du projet	6 206 844
Les fournitures de bureau et autres	127 900
Réceptions dans le cadre des activités du projet	150 000
Les frais de missions et de réceptions dans le cadre des activités du Centre	8 148 256
Les frais bancaires au 31 décembre 2020	11 156
TOTAL DES EMPLOIS	14 644 156

Note 4 : Le solde théorique au 31 décembre 2020

Pour un montant de F CFA **346 132 194**, il représente la différence entre le financement reçu sur la période et le décaissement en terme de dépenses dans le cadre des activités de démarrage du projet au 31 décembre 2020.

Note 5 : Solde réel au 31 décembre 2020

D'un montant de **360 765 194 FCFA**, ce montant représente le solde final sur les comptes du centre à la fin de la période. Il se détaille comme suit :

Libellés	Montants
UTB TRESOR CERME	210 776 350
CERME UL	149 988 844
Caisse Menues dépenses	-
TOTAL TRESORERIE FINALE	360 765 194

Note 6: Ecart au 31/12/2020

Cet écart de **14 633 000 F CFA** représente le montant réel de préfinancement de l'Université de Lomé non encore remboursé par le Centre au 31 décembre 2020.



SYNEX CONSULTING SARL

**Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrit sous le n°061 SE à l'OECCA-Bénin**

*Audits légal et contractuel
Conseils
Etudes
Evaluations
Ingénierie financière Formations
Recrutements*

ATTESTATION SPECIALE SUR LES ETATS CERTIFIES DE DEPENSES

DESTINATAIRE : Monsieur le Directeur du CERME

Introduction

Nous avons effectué l'audit des états certifiés des dépenses du **Projet Centre d'Excellence Régional pour la Maitrise de l'Electricité (CERME)**, sur la base des pièces justificatives de dépenses dans le cadre du démarrage des activités du Centre pour ladite période (30 octobre 2019 au 31 Décembre 2020). Ces pièces justificatives feront l'objet de DRF étant donné que le Centre vient de mettre en place l'Unité de gestion conformément aux dispositions des l'Accord de **crédit IDA 65120 TG & IDA DON 5360**.

Responsabilités de l'Unité de Coordination dans l'établissement et la présentation des états certifiés des dépenses

L'Unité de Coordination du **Projet Centre d'Excellence Régional pour la Maitrise de l'Electricité (CERME)**, est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états Certifiés des Dépenses conformément aux dispositions des Accords de don et de crédit et aux directives de la Banque Mondiale. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états Certifiés des Dépenses ne comportant pas d'anomalies significatives, que si celles – ci ne résultent pas de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états certifiés des dépenses sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- **Dépenses insuffisamment justifiées**

La mission n'a relevé aucune dépenses injustifiées sur la période sous revue

- **Dépenses irrégulières**

La mission n'a relevé aucune dépense irrégulière.

- **Dépenses inéligibles**

La mission n'a relevé aucune dépense irrégulière

- **Dépenses non justifiées**

Toutes les dépenses effectuées par le Projet ont été justifiées.

Opinion sans réserves

A notre avis, les demandes d'appel de fonds et ses annexes donnent une image fidèle des états certifiés des dépenses du Projet Centre d'Excellence Régional pour la Maitrise de l'Electricité (CERME), dans le cadre de la mise en œuvre l'Accord de crédit IDA 65120 TG & IDA DON 5360 pour la période allant du 30 octobre 2019 au 31 Décembre 2020 conformément aux directives de la Banque Mondiale.

Cotonou, le 24 juin 2021



Bamidélé Thierry DOSSOU-YOVO

Associé-Gérant du cabinet SYNEX

Expert-comptable diplômé-Commissaire aux comptes

**PRESENTATION DU PROJET ET DE SES ETATS
FINANCIERS**

1. Présentation du Projet

Le Projet **Centre d'Excellence Régional pour la Maitrise de l'Electricité (CERME)**, a vu le jour grâce à l'**Accord de crédit IDA 65120 TG & IDA DON 5360** avec la Banque mondiale pour un montant global de 6 000 000 USD. La première partie du Crédit et du Don d'un montant de 721 552,7 \$ US soit 360 776 350 F CFA a été le 11/09/2020. Cet Accord de prêt et de don a été signé le 03 janvier 2020.

Le Projet CERME est sous tutelle de l'Université de Lomé (UL) et administré par l'Unité de Gestion.

Objectif Général du Projet

Les objectifs essentiels du CERME sont d'assurer la formation des techniciens de haut niveau (master professionnel, formation de courte durée et formation à la carte) et d'un personnel qualifié dans le domaine de la recherche appliquée (master recherche et doctorat) dans le sous-secteur de l'électricité.

Le CERME vise à promouvoir l'excellence scientifique (recherche et développement), l'excellence dans l'enseignement et la formation des étudiants en Master Ingénieur Professionnel, Master Ingénieur Recherche, Master Recherche et Doctorat, la formation de courtes durées et à la carte dans la plupart des spécialités du domaine de l'électricité conventionnelle et renouvelable.

De même, l'appui-conseil aux acteurs du secteur de l'électricité (des producteurs et distributeurs de l'énergie électrique conventionnelle et renouvelable, des industries ou entreprises consommatrices de l'énergie électrique, des industriels ou entreprises fabricants du matériel électrique, des industriels/sectoriels ou entreprise de promotion ou d'installation d'énergies renouvelables, etc.) au Togo et en Afrique de l'Ouest.

DONNEES GENERALES SUR LE PROJET

Le coût global du financement du Projet CERME est estimé à 6 000 000 \$US

A) Financement et données de base

Source de financement	Numéros de Prêt et de Don	Montant du Don en \$US	Date de signature/Amendement
Crédit IDA	65120 TG	3 000 000 \$ US	3 janvier 2020
DON IDA	DON IDA 5360	3 000 000 \$ US	3 janvier 2020
Total		6 000 000 USD	

B) Coût du Projet CERME par composante des dépenses

N° COMPOSANTE	COMPOSANTE	Coûts estimatifs en Dollars US
1	Gouvernance et fonctionnement	840 000
2	Excellence dans l'enseignement et la formation	1 620 000
3	Excellence dans la recherche	960 000
4	Impact de développement	480 000
5	Infrastructures pédagogiques et de recherche	2 100 000
	TOTAL EN DOLLARS US	6 000 000

2. Méthodes et principes comptables

Les procédures comptables appliquées doivent permettre de s'assurer que :

- Toutes les opérations enregistrées concernent bien le Projet Centre d'Excellence Régional pour la Maitrise de l'Electricité (CERME) et sont conformes et éligibles ;
- Toutes les opérations sont correctement comptabilisées ;
- Tous les documents, livres et états comptables fournissent des informations suffisantes pour la gestion du projet, les bailleurs de fonds et les tiers.

Le projet tient une comptabilité d'engagement sous le logiciel TOMPRO.

Les états financiers sont présentés suivant les normes et règles en vigueur dans l'espace SYSCOHADA.

Les états financiers du Projet Centre d'Excellence Régional pour la Maitrise de l'Electricité (CERME) comprennent :

- a) Le Tableau des Emplois et Ressources ;
- b) Le bilan ;
- c) Le compte de résultat ;
- d) Les notes aux états financiers ;
- e) L'inventaire des immobilisations

2.1. Principes comptables généraux

La comptabilité du projet enregistre les opérations selon les règles du Système Comptable OHADA (SYSCOHADA) Révisé et le principe de la comptabilité d'engagement.

2.2. Présentation des états financiers

Les comptes sont présentés sous la forme d'un tableau des Emplois et Ressources, un Bilan, un compte de résultat, les notes sur les états financiers et la liste des actifs immobilisés acquis.

2.3. Règles et méthodes comptables spécifiques

2.3.1. Mobilisation des fonds

Les ressources provenant de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) sont comptabilisées dans le compte désigné ouvert à UTB. Les mouvements de ces comptes sont essentiellement l'avance initiale et les remboursements des DRF.

2.3.2. Base monétaire

Les comptes sont exprimés en Francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

2.3.3. Exercice comptable

L'exercice comptable s'étend du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année.

Des arrêtés trimestriels sont effectués dans le cadre de l'établissement des rapports de suivi financiers (RSF).

2.3.4. Charges

Les charges du projet sont comptabilisées au niveau des comptes de charge par nature conformément au plan comptable en vigueur. Ces dépenses sont transférées en fin d'exercice dans les comptes des charges immobilisées.

Par ailleurs, les factures sont prises en compte dès que les dépenses éligibles (conformes aux accords, aux contrats spécifiques) de services réalisés ou de biens livrés au bénéficiaire, sont acceptés par celui-ci.

2.3.5. Dépenses d'investissement

Les immobilisations acquises ou produites par le Projet sont enregistrées en comptabilité à leur coût historique au niveau des comptes de bilan correspondant en application des principes du Comptable OHADA (SYSCOHADA).

2.3.6. Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées au niveau des capitaux propres.

2.3.7. Impôts et taxes

Le Projet est assujéti aux impôts et taxes. Il est aussi astreint à effectuer les retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu.

2.3.8. Comptabilisation des immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût complet comprenant :

- Le prix d'achat définitif ;
- Les charges accessoires rattachables directement à l'opération d'achat ;
- Les charges d'installation qui sont nécessaires pour mettre le bien en état d'utilisation.

Toutes les immobilisations acquises sur les ressources du bailleur, y compris celles mises à la disposition des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des activités du Projet, restent propriété du Centre jusqu'à la fin du projet concerné et devront être comptabilisées comme telles.

2.3.9. Amortissement et provisions

Exceptionnellement et pour tenir compte de la spécificité des projets, les amortissements linéaires et provisions pourront être tenus de manière extra comptable. Aucune écriture comptable ne sera donc passée en matière d'amortissement des immobilisations et de provision pour stocks ou créances douteuses.

3. Exécution budgétaire

Le projet étant à l'étape de démarrage le budget prévisionnel n'a été élaboré et soumis à l'auditeur. En conséquence, il n'existe aucun état de suivi budgétaire soumis à la mission pour appréciation.

4. Emplois et Ressources au titre de crédit IDA

Le taux de décaissement pendant la période est de **0,49%** des dépenses sur les fonds de l'Université de Lomé (préfinancement) soit un montant de total de **14 633 000 FCFA**.

VERSION DEFINITIVE

ANNEXES :

- **Lettre d'affirmation**
- **Etats financiers**
- **Relevés bancaires**
- **Liste de présence de la séance de restitution**
- **Termes de références de la mission d'audit**

VERSION DEFINITIVE

VERSION DEFINITIVE



Université
de Lomé

CENTRE D'EXCELLENCE
REGIONAL POUR LA MAITRISE
DE L'ELECTRICITE (CERME)



N°23/CERME/UL/AA-2021

Lomé, le 24 juin 2021

Le Directeur

A

Monsieur le Directeur
du Cabinet SYNEX CONSULTING SARL
02 BP 8063 Godomey

Cotonou-BENIN

Objet : Lettre d'affirmation Audit des comptes
du Centre d'Excellence Régional
pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME)
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020

Monsieur le Directeur,

Nous soussignés Professeur Ayité Sénah Akoda AJAVON, Directeur du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME)), dans le cadre de l'audit des comptes exécuté dans le respect du Contrat N° 00024/2020/AMI/UL/PI/IDA, donnons attestation au Cabinet SYNEX CONSULTING SARL, auditeur des comptes du CERME, que nous :

- reconnaissons être responsable de l'établissement des comptes et états financiers corrects, complets, sincères, présentant des faits réels, conformément aux objectifs du Programme et aux documents de base (description du programme, contrats, accords de dons, budgets etc.), et à la législation nationale ;
- affirmons avoir mis à la disposition de l'auditeur tous les comptes, pièces justificatives et autres documents, les procès-verbaux, les aides mémoires, les e-mails et les informations pertinentes nécessaires pour le contrôle ;
- affirmons avoir mis à la disposition de l'auditeur l'intégralité des informations concernant les financements reçus ou à recevoir, concernant la période contrôlée, pour le compte du CERME ;
- rendons disponible à fournir toutes les informations et explications qui pourraient être demandées par l'auditeur dans le cadre de son mandat, soit oralement, soit par confirmation écrite.

Pour les contributions destinées aux Partenaires Stratégiques du Projet, affirmons avoir mis à la disposition de l'auditeur l'intégralité des informations concernant les financements donnés ou à donner, concernant la période contrôlée, et pour l'examen des états financiers du Projet.




Prof. Ayité Sénah Akoda AJAVON
Ingénieur Electroénergéticien

VERSION DEFINITIVE

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL POUR LA MAITRISE DE L'ELECTRICITE - TOGO

Bilan - Actif(1/2)

Modèle : 1

Bilan - BILAN CERME - Etat exprimé en FRANCS CFA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat au 31/12/2020

Site : 03 CERME

Page 1/1

Libellé	Exercice en cours			Exercice Précédent
	Brut	Amortissement	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Charges immobilisées				
Frais d'établissement				
Charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles	14 644 156		14 644 156	
Frais de recherche et de développement				
Brevets, licences, logiciels				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	14 644 156		14 644 156	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Installations et agencements				
Matériel				
Matériel de transport				
Avances et acomptes versés sur immobilisations				
Avances et acomptes versés sur immobilisation				
Immobilisations financières				
Titres de participation				
Autres immobilisations financières				
*** TOTAL ACTIF IMMOBILISE ***	14 644 156		14 644 156	
ACTIF CIRCULANT				
Actif circulant				
Actif circulant HAO				
Stocks				
Créances et emplois assimilés				
Fournisseurs avances versées				
Clients				
Autres créances				
*** TOTAL ACTIF CIRCULANT ***				
TRESORERIE ACTIF				

Trésorerie actif	360 765 194		360 765 194
Banques, chèques postaux, caisse	360 765 194		360 765 194
ECART DE CONVERSIN ACTIF			
*** TOTAL TRESORERIE ACTIF ***	360 765 194		360 765 194
TOTAL GENERAL	375 409 350		375 409 350

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL POUR LA MAITRISE DE L'ELECTRICITE - TOGO

Bilan - Actif(2/2)

Modèle : 1

Bilan - BILAN CERME - Etat exprimé en FRANCS CFA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat au 31/12/2020

Site : 03 CERME

Page 1/1

Libellé	Exercice en cours	Exercice Précédent
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		
Capital		
Capital par dotations		
Primes et réserves		
Report à nouveau		
Résultat		
Résultat		
Autres capitaux propres	375 409 350	
Subvention d'investissements	375 409 350	
Dettes financières et Ressources assimilées		
*** TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES ***	375 409 350	
PASSIF CIRCULANT		
Fournisseurs		
Fournisseurs		
Dettes fiscales		
Dettes fiscales		
Dettes sociales		
Dettes sociales		
Autres dettes		
Autres dettes		
*** TOTAL PASSIF CIRCULANT ***		
TRESORERIE PASSIF		
Banques, Découverts		
Banques, Découverts		
*** TOTAL TRESORERIE PASSIF ***		
ECART DE CONVERSION PASSIF		
Ecart de conversion Passif		
*** TOTAL ECART DE CONVERSION PASSIF ***		
TOTAL GENERAL	375 409 350	

NOTES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

3.2.1 ACTIF DU BILAN

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se chiffrent, au 31 décembre 2020, à 14 644 156 FCFA et concernent exclusivement les immobilisations incorporelles.

Il s'agit des dépenses de fonctionnement du CERME. Ces dépenses sont enregistrées dans les comptes de charges par nature et sont régularisées au 31 décembre 2020 pour tenir compte des spécificités des projets de développement.

NOTE 5 : TRESORERIE ACTIF

La trésorerie active constitue les disponibilités au 31 décembre 2020. Elle s'établit à 360 765 194 F CFA

3.2.2. PASSIF DU BILAN

NOTE 7: CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES

Les ressources mobilisées se répartissent comme suit :

LIBELLE	COMPTES	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
Préfinancement direct	141850	14 633 000	0	14 633 000
IDA, Fonds reçus	141720	360 776 350	0	360 776 350
TOTAL FONDS DE FINANCEMENT		375 409 350	0	375 409 350

Annexe 3 : Relevés bancaires

VERSION DEFINITIVE

```

-----
! UNION TOGOLAISE DE BANQUE                                     CTB-102-UTB104521 !
!                                                                                                     !
!                               HISTORIQUE DES MOUVEMENTS DU 01/01/2015 AU 26/05/2021                    !
! Agence .....: 01032-UTB CIRCULAIRE                                                                !
! Date .....: 26 Mai 2021 a 17:12                                                                    Page : 1 !
-----
!                                                                                                     !
!                               Age Dev Chap.   Compte                               Nom                               Intitule
! Compte No ..: 01032 XOF 25111000   03964100301-75   TRESOR CERME                               COMPTES DU TRESOR
! No Client  ..: 039641
!                                                                                                     !
-----
!Date compta!Date valeur!Utilisateur! No piece  !No eve!Ope!           Libelle           !           Debit           !           Credit           !
-----
!           !           !           !           !           !           !           !           !           !           !
!           !           !           !           !           !           ! Solde au 01/01/2015           !           !           !           0!
!           !           !           !           !           !           !           !           !           !           !
!30/07/2020 !30/07/2020 !AUTO           !FS305101266!101266!305!FRAIS TENUE COMPTE T           !           5.500!           !           !
!           !           !           !           !           !           ! Solde intermediaire           !           5.500!           !           !
!18/08/2020 !18/08/2020 !UTB900036 !OD039001 !408690!300!EXT FRS DE TENUE DE CPTE           !           !           !           5.500!
!           !           !           !           !           !           ! Solde intermediaire           !           !           !           0!
!11/09/2020 !14/09/2020 !AUTO           !RTGS2500911!137735!130!VIREMENT RTGS RECU           !           !           !           360.776.350!
!           !           !           !           !           !           ! Virtmt ordre: LOME Prov: BCEAO           !           !           !           !
!           !           !           !           !           !           ! TOGO LOME           !           !           !           !
!           !           !           !           !           !           ! Motif /CODTYPTR/005           !           !           !           !
!           !           !           !           !           !           ! Solde intermediaire           !           !           !           360.776.350!
!17/12/2020 !17/12/2020 !UTB106361 !RTGS1101217!111239!109!VIREMENT RCERME UL           !           150.000.000!           !           !
!           !           !           !           !           !           ! Virtmt faveur: CERME UL           !           !           !           !
!           !           !           !           !           !           ! Motif: VIREMENT           !           !           !           !
!           !           !           !           !           !           ! Solde intermediaire           !           !           !           210.776.350!
!           !           !           !           !           !           ! Total mouvements           !           150.005.500!           360.781.850!
!           !           !           !           !           !           ! Solde au 26/05/2021           !           !           !           210.776.350!
-----

```

RELEVÉ DE COMPTE

Numéro de compte	140941499001	
Devise	XOF	
Solde d'ouverture		CERME UL
Solde de clôture	149 988 844	01 BP 1515 ERELEVÉ LOME
Solde disponible	149 988 844	Togo
Effets en instance	0	
Total débit	11 156	
Total Crédit	150 000 000	
Période de	01-JAN-2020 AU 31-DEC-2020	

Date de Transaction	Description	Inst Code	Date de valeur	Débit	Crédit	Solde
20-JUIL.-2020	REF : M68FRGSXOF000001 // COMMISSION - AUTRES // FRAIS DE GESTION SUR COMPTE COURANT		01-JUIL.-2020	10 000		- 10 000
20-JUIL.-2020	REF : M68FRGSXOF000002 // TAXE // FRAIS DE GESTION SUR COMPTE COURANT		01-JUIL.-2020	1 000		- 11 000
30-JUIL.-2020	REF : M68ODINXOF000001 // INTERETS SUR DECOUVERT // INTERETS SUR DECOUVERTS		01-AOÛT-2020	142		- 11 142
30-JUIL.-2020	REF : M68ODINXOF000002 // TAXE // INTERETS SUR DECOUVERTS		01-AOÛT-2020	14		- 11 156
17-DÉC.-2020	REF : M61INFT203520126 // 01032109111239 TRANSFERT DE FONDS - RECUS // TRANSFERT DE FONDS - RECUS: 01032109111239 trf b/ o TRESOR CERME iro VIREMENT ifo CERME UL	M61INF T203520 126	17-DÉC.-2020		150 000 000	149 988 844

VERSION DEFINITIVE



SYNEX CONSULTING SARL
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrit sous le n°061 SE à l'OECCA-Bénin

Audits légal et contractuel
Bilan
Etudes et Conseils
Evaluations
Ingénierie financière Formations
Recrutements

LISTE DE PRESENCE DE SEANCE DE RESTITUTON

Objet: Mission d'audit des comptes de Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) exercice 2020

Date : 04/06/2021

N° D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	ANIMAKA Edouardon	SYNEX CONSULTING SARL	chef de mission	animaka_douo@synex.lbj 971252158	
2	DOSSEY Yovo Thierry	SYNEX	Associé-Gérant	dossey@yahoo.fr +229 66266777	
3	AGBOGBA Justin	SYNEX	Auditeur/SPM	agbogba@synex.fr +229 5634 0327	
4	TCHOMAKOV Godwin	SYNEX	Directeur chef audit	csynex@yahoo.fr	
5	AYEBODA Ekou Raylaïl	SYNEX	Auditeur	synexlogo@yahoo.fr	
6	Prof. AJAVON Ayite Senah A.	CERME	Directeur	asjavon@yahoo.fr 90174763	
7	ALLO KRENOU Enoussa	CERME	SGF	9233 07 24 allinoussou@yahoo.fr	
8	DJONGOU LARE Kanto Kerassi	CERME	SPM	90 54 62 58 djongou2014@gmail.com	
9					
10					

VERSION DEFINITIVE



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



**CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES**

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL SUR LES SCIENCES AVIAIRES (CERSA)

**SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE L'AUDIT
COMPTABLE, FINANCIER AINSI QUE L'AUDIT DE LA PASSATION DES
MARCHES DU CERSA, EXERCICES 2020, 2021 et 2022**

**DEMANDE DE PROPOSITIONS N° 02/2020/UL/PRMP/CERSA
du 16 juillet 2020**

CLIENT : Université de Lomé/CERSA
PAYS : Togo
PROJET : CERSA
FINANCEMENT : IDA
DATE DE PUBLICATION : 16 juillet 2020

Section 7. Termes de référence

1- Contexte et justification

Dans le cadre du projet des Centres d'Excellence de l'enseignement supérieur de l'Afrique pour un impact sur le développement (CEA Impact) initiés par la Banque mondiale pour améliorer la qualité, la quantité et l'impact sur le développement de l'enseignement post universitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre y compris Djibouti, le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement pour la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé. L'objectif du projet est de produire des diplômés qualifiés et des innovations permettant de répondre à des défis de développement régional spécifiques de la filière avicole. Le plan d'actions du CERSA comporte quatre (04) axes: i) excellence dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, ii) excellence dans la recherche, iii) impact de développement et iv) bonne gouvernance et coordination du projet. Afin de contribuer à une gouvernance efficace et atteindre les indicateurs liés au décaissement n°6 (DLI#6: Soumission dans les délais impartis et qualité des rapports fiduciaires) du projet, il est nécessaire de recruter un cabinet d'audit externe acceptable pour la Banque mondiale.

Les présents termes de référence précisent les objectifs, une description détaillée de la mission du cabinet d'audit, les compétences requises du consultant.

2- Objectifs

Les principaux objectifs de la mission sont:

(i) De l'audit financier :

L'objectif de la mission est de permettre à l'auditeur externe d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chacun des exercices 2020, 2021 et 2022 et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de développement du Projet.

Les états financiers qui sont établis par l'Unité de Gestion du CERSA sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet.

L'Unité de Gestion du CERSA a en charge de maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

(ii) De l'audit de passation des marchés:

Réaliser un audit annuel des marchés passés sur financement du projet au titre de chacun des exercices 2020, 2021 et 2022 en vue de s'assurer (i) de la conformité des procédures de passation des marchés mises en œuvre par rapport aux procédures définies dans l'accord de crédit et de don et retracées dans le manuel de procédures de passation des marchés et (ii) des délais raisonnables de passation des marchés.

Vérifier le niveau de mise en œuvre des mesures correctives issues de l'évaluation des capacités en passation des marchés tant sur le plan institutionnel, organisationnel et opérationnel et sur le plan de renforcement des compétences.

(iii) De la vérification des performances fiduciaires devant servir de base aux paiements de la Banque mondiale

La coordination du projet devra préparer chaque année un mémorandum sur le niveau de réalisation des décaissements liés aux indicateurs (DLI) conformément au cadre de références prévu dans le document d'évaluation du projet et les procédures spécifiques adoptées. Les indicateurs dont les résultats feront l'objet de certification par l'auditeur externe sont :

- DLI 5.1 Revenus extérieurs générés ;
- DLI 6 (DLI6.1, DLI6.2, DLI6.3.) : Gestion financière transparente et régulière ;
- DLI 6.4 Qualité de la planification de la passation des marchés.

A l'issue des contrôles de l'auditeur suivant le protocole de vérification en place, l'auditeur délivrera une attestation de conformité au mémorandum établi.

3- Préparation des états financiers annuels

La responsabilité de la préparation des états financiers incluant les notes annexes relève de l'Unité de Gestion du CERSA en conformité avec les principes du Système Comptable en vigueur dans l'espace OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires). Les principes comptables de l'OHADA à appliquer devront être adaptés aux particularités des projets de développement qui n'ont pas vocation à dégager des résultats d'exploitation. Il s'agit donc d'un référentiel comptable particulier.

L'auditeur est responsable de la formulation d'une opinion sur les états financiers fondée sur les normes d'audit internationales ISA (International Standards on Auditing) édictées par la Fédération Internationale des Experts-Comptables, IFAC (International Federation of Accountants). En application de ces normes d'audit, l'auditeur demandera à l'Unité de Gestion du Projet, une lettre d'affirmation engageant la responsabilité des dirigeants dans l'établissement des états financiers et le maintien d'un système de contrôle adéquat.

4- Description des missions

Le Consultant devra notamment:

A- FAIRE UN AUDIT DU PROJET

L'audit financier faisant l'objet des présents termes de référence est envisagé pour un accord contractuel à objectif spécifique pour lequel, outre la conformité aux normes internationales d'audit, l'auditeur doit prendre en considération les obligations d'établissement de rapports de la Banque mondiale et la conformité aux Directives de la Banque mondiale pour la passation des marchés et, le cas échéant, aux documents types approuvés par la Banque pour certains programmes financés.

Comme indiqué ci-dessus, l'audit du Projet sera réalisé en conformité avec les normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC et inclura les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances.

L'étendue de l'audit est déterminée en tenant compte des risques identifiés. Le jugement professionnel que porte l'auditeur sur l'importance relative de tel ou tel élément revêt une importance cruciale et doit inclure des considérations non monétaires. Toute information est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible de peser sur le jugement ou les décisions des utilisateurs qui se fieraient aux états financiers.

S'agissant des comptes publics, l'auditeur doit pour évaluer l'importance relative, prendre en considération les textes législatifs ou réglementaires qui pourraient peser sur son évaluation. En comptabilité publique, l'importance relative d'un élément dépend aussi de la nature et du contexte de l'information considérée, ce qui inclut les notions de sensibilité et de valeur. La notion de sensibilité recouvre tout un ensemble de considérations relevant du respect de l'autorité, de préoccupations juridiques ou de l'intérêt public. Dans le contexte d'une opération financée par la Banque, le respect des dispositions de l'accord juridique, et en particulier l'obligation qui est faite à l'Emprunteur de n'employer les fonds du prêt de la Banque qu'aux fins indiquées dans ledit accord doivent être pris en considération pour définir l'importance relative.

En ce qui concerne la certification des résultats, l'auditeur se limitera à la liste des indicateurs fiduciaires à savoir les DLI 5.1 Revenus extérieurs générés, DLI 6.1 DLI6.2-DLI6.3 gestion financière régulière et de qualité et DLI 6.4 qualité de la planification de la passation des marchés. La vérification sera effectuée conformément au protocole de vérification préétabli et validé par le Centre d'Excellence et la Banque mondiale.

L'auditeur s'assurera que :

- a- Toutes les ressources de la Banque ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;
- b- Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures nationales de passation des marchés ou celles de la Banque Mondiale⁹ si applicables et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables ;
- c- Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier) ;
- d- Les comptes du projet sont gérés eu égard aux dispositions des accords de financement ;
- e- Les comptes du Projet ont été préparés sur la base de l'application des normes du Système Comptable OHADA adaptées aux particularités des projets de développement et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date.
- f- La performance financière globale du Projet est satisfaisante ;

⁹ Dépendant de la complexité des activités de passation de marchés, l'auditeur intégrera dans son équipe, des experts techniques durant toute la durée du contrat. Dans un tel cas, l'auditeur se conformera aux dispositions de la norme **ISA 620: Utilisation des travaux d'un expert**. La nécessité d'utiliser les travaux d'experts devrait être portée suffisamment à l'avance à l'attention de l'emprunteur et de la Banque Mondiale pour un agrément mutuel et des avis appropriés.

- g- Les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;
- h- Les dépenses encourues pendant l'exercice sont éligibles au regard des accords de financement. Le cas échéant, les dépenses jugées non éligibles feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit.

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants:

- a- **Fraude et Corruption*** : Conformément à la norme **ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes)**, l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.
- b- **Lois et Règlements*** : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité de l'Unité de Gestion du Projet avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme **ISA 250 révisée (Prise en compte des textes légaux et réglementaires dans un audit d'états financiers)**.
- c- **Gouvernance*** : La communication avec les responsables du Projet en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs en conformité avec la norme **ISA 260 révisée (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance)**.
- d- **Risques*** : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme **ISA 330 révisée (Réponses de l'auditeur aux risques évalués)**.
- e-* La conduite de la mission et la formulation de l'opinion unique sur les comptes conformément à la norme ISA 800 révisée (Audits d'états financiers préparés conformément à des référentiels à usage particulier).

B- FORMULER UNE OPINION ET AUDITER LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

L'auditeur vérifiera que les états financiers du projet ont été préparés en accord avec les principes comptables admis et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la date de clôture ainsi que les ressources et les dépenses à cette date.

Les états financiers du Projet devraient comprendre :

- a- Le Tableau des Emplois et des Ressources ;
- b- Le bilan ;

-
- c- Les notes aux états financiers décrivant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes ;
 - d- La liste des actifs immobilisés acquis.

C- COMPTE DE REMBOURSEMENT / COMPTE DESIGNÉ : Dans le cadre de l'audit des états financiers du Projet, l'auditeur devra analyser les transactions sur le compte de remboursement (compte de la Banque mondiale et compte dédié du gouvernement) qui incluent notamment :

- a- Le remboursement des gains associés aux résultats des indicateurs de décaissement réalisés et éventuellement les dotations reçues du gouvernement ;
- b- Les reconstitutions du compte de remboursement soutenues par les demandes de retrait de fonds basées sur les indicateurs ;
- c- Les intérêts éventuellement générés sur les comptes de remboursement qui appartiennent au Projet ;
- d- Les retraits relatifs aux dépenses du Projet.

L'auditeur accordera une attention particulière à la conformité des soldes des Comptes du projet à la clôture de l'exercice fiscal avec les procédures de la Banque mondiale. L'auditeur examinera l'éligibilité des transactions financières couvrant la période sous revue et les soldes des fonds à la clôture de l'exercice fiscal en conformité avec les dispositions de l'accord de financement et de la lettre de décaissement. Il examinera l'adéquation du système de contrôle interne en fonction du mécanisme de décaissement. Il convient de noter que les conditions de gestion des Comptes Désignés sont décrites dans l'annexe 2 de l'Accord de financement et le paragraphe II de la lettre de décaissement.

L'auditeur examinera l'éligibilité et l'exactitude :

- des transactions financières durant la période sous revue ;
- des soldes des comptes à la clôture de l'exercice sous revue ;
- de l'utilisation du Compte Désigné en conformité avec l'accord de financement ;
- de l'adéquation du contrôle interne avec le mécanisme de décaissement.

D- VÉRIFIER LES ETATS CERTIFIÉS DES DÉPENSES

En plus de l'audit des états financiers, l'auditeur devra vérifier les états certifiés de dépenses ou les programmes de dépenses éligibles (EEP) utilisés comme base de demande de remboursement de fonds. Il devra également vérifier les ressources générées par le projet au titre des résultats liés aux indicateurs (RLD#5.1 : Revenus générés).

L'auditeur effectuera les tests, procédures d'audits et vérifications jugés nécessaires au regard de la circonstance.

E- EXAMINER LES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES

Sur la base d'un échantillon représentatif de marchés exécutés choisi indépendamment par le consultant. Le cabinet devra :

- S'assurer que tous les contrats passés sont inscrits dans le plan de passation des marchés approuvé par la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) du Togo ;
- Vérifier la conformité des procédures aux principes de libre accès à la commande publique, d'efficacité de la dépense publique, d'équité et de transparence, édictés par le code des marchés publics et délégations de service public et par les directives de la Banque mondiale ;
- Identifier les cas de non-conformité des procédures avec les dispositions du Code des Marchés Publics et Délégation de Service Public et des directives de la Banque mondiale ;
- Procéder à la revue des modalités de traitement des recours gracieux et des recours contentieux pour les marchés sélectionnés atteignant les seuils de revue de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) ;
- Dégager pour les contrats sélectionnés, les niveaux effectifs de décaissement par rapport au niveau d'exécution ;
- Evaluer les délais de paiements et le respect des autres clauses contractuelles;
- Examiner et évaluer les conditions relatives à la conclusion des marchés passés par entente directe ;
- Evaluer la qualité du classement ;
- Identifier et rapporter les indications possible de fraude et corruption ;
- Evaluer le cas échéant, le niveau de prise en compte des recommandations des audits précédents et leur application par le CERSA, ainsi que l'impact éventuel de ces mesures sur les pratiques ;
- Identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre de la passation des marchés ;
- Formuler des recommandations d'amélioration.

5- Livrables du consultant

La mission d'audit donnera lieu à la préparation de trois types de livrables correspondant à chacun des volets de la consultation.

Volet Audit financier

Le rapport d'audit financier et la lettre de recommandations devraient être communiqués à l'Emprunteur avant la fin du 6^{ème} mois suivant la date de clôture des comptes de l'exercice audité. L'Emprunteur se chargera de communiquer deux exemplaires des dits rapports à la Banque mondiale au plus tard six mois après la fin de l'année fiscale concernée.

- a- Un rapport d'audit : L'auditeur émettra une opinion sur les états financiers du Projet. Le rapport annuel d'audit des comptes du Projet inclura un paragraphe séparé mettant en exergue les principales faiblesses de contrôle interne et les cas de non-conformité avec les termes de l'accord de financement ;

b- Une lettre de contrôle interne : En plus du rapport d'audit sur les états financiers, l'auditeur préparera une lettre de contrôle interne qui inclura :

- i- Des commentaires et observations sur les enregistrements comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l'audit ;
- ii- Les insuffisances dans le système de contrôle interne et les recommandations pour l'amélioration de ce système
- iii- Le degré de conformité avec chaque engagement financier contenu dans l'accord de financement et les commentaires si nécessaire sur les problèmes externes et internes affectant cette conformité ;
- iv- Les problèmes de communication identifiés durant l'audit susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exécution du Projet ;
- v- Les commentaires sur la résolution des anomalies et réserves ;
- vi- Les commentaires sur les recommandations non exécutées des rapports d'audit précédents ;
- vii- Les commentaires sur toute autre anomalie que l'auditeur jugera pertinente incluant les dépenses inéligibles.

Idéalement, la lettre de contrôle interne devra inclure les réponses des entités d'exécution sur les insuffisances relevées par l'auditeur.

- c- une lettre d'affirmation engageant la responsabilité des dirigeants dans l'établissement des états financiers et le maintien d'un système de contrôle adéquat ;
- d- Un rapport sur les ressources générées par le projet au cours de l'exercice fiscal ;
- e- Un rapport sur la passation des marchés incluant une note synthèse

Les livrables doivent être fournis en trois (03) exemplaires et une version électronique sur support numérique.

Volet Audit des marchés

Le rapport d'audit des marchés publics devra contenir au minimum les éléments ci-après :

- (i) une présentation des données et des conditions de réalisation de la mission, et de l'échantillonnage effectué ;
- (ii) les analyses et opinions sur les procédures de passation des marchés utilisées par les structures compétentes chargées de la passation des marchés ;
- (iii) analyse et opinion sur les procédures et mécanismes de contrôle interne mis en place ;
- (iv) les principales faiblesses constatées ;
- (v) une opinion sur l'état de mise en œuvre des précédentes recommandations ;
- (vi) les recommandations ;
- (vii) les Annexes comprenant :
 - TDR ;
 - Détails de la méthodologie utilisée (échantillon, Fiche d'examens) ;
 - Eventuels points de désaccord entre les parties prenantes ;
 - Liste des marchés passés pendant la période couverte par l'audit (intitulé, références, montant, méthode de passation de marché, attributaire(s) ;
 - Fiches individuelles d'examen de chaque marché audité ;

- Fiche de synthèse des faiblesses et recommandations des marchés audités.

Volet Audit Certificat des résultats

A l'issue des contrôles de l'auditeur suivant le protocole de vérification en place, l'auditeur délivrera une attestation de conformité au mémorandum établi. En cas de désaccord sur le contenu du mémorandum soumis à son contrôle, l'auditeur devra clairement indiquer dans son attestation les inexactitudes constatées de façon à faire apparaître la situation réelle des résultats à payer.

6- PROFIL DE L'AUDITEUR ET PERSONNEL CLE

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu au plan international par l'IFAC, ayant une expérience confirmée en audit financier des projets de développement et acceptable par l'IDA.

Le personnel clé de la mission devra comporter :

- (i) un Expert-Comptable Diplômé Chef de mission justifiant d'au moins (10) années d'expérience d'audit financier et ayant exécuté au moins cinq (5) missions d'audit au cours des cinq (5) dernières années, dont au moins deux (2) missions d'audits de projets ou de programmes ;
- (ii) deux (02) réviseurs comptables seniors ayant au moins un diplôme niveau BAC + 4 ou équivalent en audit, comptabilité et justifiant d'une expérience professionnelle de cinq (05) années et ayant exécuté trois (03) missions d'audit financier des projets/programmes financés par la Banque mondiale ou les partenaires financiers au cours des cinq (05) dernières années ;
- (iii) Un (01) spécialiste en passation des marchés d'un niveau d'étude universitaire Bac+4 au moins dans l'un des domaines juridique/économique/gestion/technique, ayant une expérience avérée d'au moins dix (10) ans dans la gestion des marchés publics, notamment dans la passation des marchés financés par les partenaires techniques et financiers (PTF) et ayant réalisé au moins trois (03) missions de nature similaire au cours des cinq (05) dernières années.

7- Durée d'exécution de la mission

La durée d'exécution de la mission est estimée à 30 hommes/jour par exercice.

8- Diffusion publique

L'IDA encourage la publication des informations financières relatives au projet pour renforcer le niveau de transparence et de responsabilité. L'IDA publiera les rapports d'audit relatifs au projet, le cas échéant, conformément à la politique de la Banque mondiale en matière de diffusion des documents. Les lettres de recommandations émises par les auditeurs ne sont pas soumises à diffusion publique par l'IDA. En acceptant le mandat, l'auditeur reconnaît explicitement le droit de l'IDA à

diffuser publiquement les rapports d'audit (états financiers vérifiés et opinion d'audit) et il publiera les rapports sans clause de limitation d'utilisation.

Pour faciliter la diffusion au public, l'auditeur est tenu de transmettre deux fichiers distincts, à savoir : - les états financiers vérifiés et l'opinion d'audit ; et la lettre de recommandations.